

**Approbation des plans de constructions militaires  
dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation  
des plans en vertu des art. 7 - 19 OAPCM<sup>1</sup> concernant  
l'aménagement de 6 stands NTTC et compléments,  
place d'armes de Bière**

du 6 novembre 2000

---

Se basant sur la demande de l'Office fédéral des Forces terrestre (OFEFT) du mois de juillet 1998, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé l'aménagement de 6 stands NTTC et compléments sur la place d'armes de Bière.

*Notification*

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès des administrations communales de Bière, 1145 Bière, Gimel, 1188 Gimel ainsi que de Saubraz, 1189 Saubraz pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

*Voies de recours*

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM<sup>2</sup>).

21 novembre 2000

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

<sup>1</sup> Ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (RS **510.51**)

<sup>2</sup> Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 13 décembre 1999 (RS **510.10**)

## **Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation des plans concernant l'aménagement de 6 stands NTTC et compléments, place d'armes de Bière**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.11.2000
Date	
Data	
Seite	5196-5196
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 965

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.